



Le 22 avril 2020

**Mme la Rectrice, MM. les Recteurs des académies de la région AURA,  
M. le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et des forêts  
M. le Président de la région AURA**

Objet : condition de la réouverture progressive des lycées de la région Aura

Lors de son allocution télévisée, Emmanuel Macron a annoncé la réouverture progressive des établissements scolarisant les jeunes (à l'exception des universités) le 11 mai prochain. Il a par ailleurs annoncé que les manifestations culturelles étaient suspendues jusque mi-juillet, que les restaurants restaient fermés afin de respecter la distanciation sociale. Ces décisions contradictoires et incohérentes sont inquiétantes et hasardeuses. Les déclarations du ministre de l'Education nationale dans la presse le 21 avril alors même que le CHSCTM ne s'était pas réuni montrent que pour le moment rien n'est garanti en terme de sécurité sanitaire et que les zones d'ombre subsistent quant à la réalité d'une réouverture des établissements.

Pour les syndicats de la FSU, la priorité doit rester la santé des élèves, des étudiants, des personnels et de l'ensemble de la population : toutes les conditions sanitaires doivent donc être réunies avant tout retour en classe et dans les services.

Or, à aucun moment n'a été abordé l'objectif de cette éventuelle reprise. Pour les syndicats de la FSU, il ne s'agit pas de reprendre les cours là où le confinement les a arrêtés, avec la volonté de « boucler les programmes » et d'évaluer à tout crin. La finalité serait bien de renouer le lien pédagogique bien abîmé, malgré l'investissement très important des personnels de l'Education nationale. La finalité ne peut être non plus, en accueillant les élèves, de permettre aux parents de se rendre à nouveau à leur travail, permettant ainsi une reprise de l'activité économique comme le réclame avec insistance le MEDEF.

A aucun moment n'ont été présentées de manière sérieuse et claire les modalités et conditions de cette éventuelle reprise.

A aucun moment le 11 mai n'a été justifié scientifiquement, garantissant ainsi une reprise dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

Aucune information précise, aucune garantie, aucune expertise médicale consensuelle ne sont apportées à cet instant en matière de sécurité et de santé et la seule annonce d'un calendrier échelonné sur 3 semaines nous fait craindre une réelle impréparation de cet accueil préconisé des élèves. De nombreuses questions se posent alors. Comment faire respecter la distanciation sociale dans des classes de 30 à 35 élèves, dans les couloirs étroits des lycées, dans la cour, dans les ateliers, sur et dans les installations sportives, comment assurer la sécurité et la santé de tous à la cantine, au CDI, dans les internats ? Comment organiser le ramassage scolaire ?

Les syndicats de la FSU exigent donc, avant toute décision de réouverture des lycées, des garanties concrètes de la part de l'État et de la région AURA :

- les personnels vulnérables ou en position de vulnérabilité ne doivent pas revenir en classe. Ils doivent bénéficier des Autorisations Spéciales d'Absence comme à l'heure actuelle et dans les mêmes conditions.

- de même les personnels et élèves contaminés mais considérés guéris ne doivent pas reprendre puisque la contagiosité a été retrouvée jusqu'à 37 jours après et que nous n'avons aucune garantie sur l'immunisation.

- un protocole de reprise du travail le plus précis possible et identique pour tous les lycées doit être mis en place afin de garantir la sécurité de tous les personnels et de tous les élèves et étudiants. Ce protocole doit être validé par le CHSCTA pour les personnels relevant de l'Education Nationale, par le CHSCT de la région AURA pour les personnels territoriaux, et par les CHSCT DRAF pour les personnels relevant de l'Agriculture, dont les syndicats de la FSU demandent la réunion dans les délais les plus brefs.

Ce protocole doit prévoir la déclinaison obligatoire, établissement par établissement, d'un rapport détaillant le fonctionnement prévu et l'ensemble des mesures de protection prises (*Distanciation sociale (nb d'agents intervenant en même temps, horaires des agents, délai entre les interventions, présence d'autres usagers), port du masque, comment est mis à disposition le gel hydro-alcoolique, mesures de dépistage du COVID etc.*) et mis à disposition des membres des CHS précités tout au long de la période de dé-confinement.

De façon plus générale, pour les syndicats de la FSU, le protocole doit prendre en compte les éléments suivants :

- Les moyens et la mission doivent être donnés aux CHS d'assurer un suivi régulier et resserré pendant toute la période

- l'ensemble des personnels (enseignants, AED, AESH, ATSEM, agents techniques et administratifs, infirmières, Psy-EN) et usagers doit disposer, dès le 11 mai, de tous les matériels de protection nécessaires sans que cela impacte le budget des établissements.

- les médecins scolaires et les infirmières scolaires doivent pouvoir assurer efficacement le suivi sanitaire de l'ensemble des personnels et des usagers.

- des précisions doivent être apportées, au plus vite, quant aux activités périscolaires évoquées par le ministre.

- le dépistage des personnels, des élèves et étudiants doit être massif et débiter dès la reprise.

- le retour des élèves, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle et des apprentis doit être précédé d'un temps d'échanges entre les personnels pour définir les modalités pédagogiques de la période qui s'ouvre. De même, tous les personnels (de l'Education nationale, de l'Enseignement Agricole et agent-es territoriaux) doivent pouvoir se réunir afin de s'approprier les modalités pratiques du dé-confinement. Ce temps, hors présence des élèves, est indispensable.

Tout ce qui précède concerne tout aussi bien l'Éducation Nationale que l'Enseignement Agricole public. Il ne saurait être question que les modalités de reprise soient différentes d'un ministère à l'autre.

Si ces conditions venaient à ne pas être remplies, les syndicats de la FSU, prendront toutes leurs responsabilités en tant qu'organisations syndicales pour protéger la santé des personnels, des usagers et de leurs familles.

Nous vous prions d'agréer M. le Président de région, Mme la Rectrice, MM. les Recteurs des académies et M. le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et des forêts, l'expression de notre haute considération.

Courrier envoyé au recteur de Clermont par le SNES-FSU Clermont / M. Patrick LEBRUN

Courrier envoyé au recteur de Grenoble par le SNES-FSU Grenoble/ Mme Corinne BAFFERT

Courrier envoyé au recteur de Lyon par le SNES-FSU Lyon/ Mme Ludivine ROSSET

Courrier envoyé à la région AURA par FSU Territoriale CR Auvergne Rhône Alpes/ MM. DUVERNY et FAUSSEMAGNE

Courrier envoyé à la DRAAF par le SNETAP-FSU Mme Geneviève LAURENSEN co-régionale Auvergne-Rhône-Alpes.